

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juin 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guiraud, M. Bluteau, Mme Lagarde



Délibération n° 03-02 du 8 juin 2023

SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION – AIDE AU FILM COURT EN SEINE-SAINT-DENIS – ANNÉE 2023 : 1^{ÈRE} SESSION D'AIDES À LA PRODUCTION ET DE BOURSES D'ÉCRITURE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-XI-74 du 5 novembre 2015 approuvant le règlement de l'aide au film court,

Vu sa délibération n°02-03 du 10 décembre 2020 modifiant le règlement de l'aide au film court,

Vu sa délibération n°3-1 du 24 mars 2022 relative notamment au renouvellement de la convention 2022-2024 avec l'association « Cinémas 93 »,

Vu la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020 – 2022 avec l'État, la région d'Île-de-France et la ville de Paris et le centre national du cinéma et de l'image animée approuvée par sa délibération n°2-1 du 3 décembre 2020,

Vu les demandes de subventions présentées par les réalisateurs et leurs producteurs pour la première session 2023 du dispositif d'Aide au film court en Seine-Saint-Denis,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre du dispositif « Aide au film court », première session 2023, une subvention pour le soutien à la création de :

- 15 000 euros à la société de production Local films pour la production du film *Aucun homme n'est né pour être piétiné*, réalisé par Narimane Baba Aissa et Lucas Roxo,
- 15 000 euros à la société de production Quilombo films pour la production du film *Le sentier des absents*, réalisé par Eugénie Zvonkine Perret,



- 15 000 euros à la société de production Rikiki pour la production du film *Les dents du crocodile*, réalisé par Filip Herakovic,
 - 15 000 euros à la société de production Jonas films pour la production du film *Orages*, réalisé par Clément Perot-Guillaume,
 - 15 000 euros à l'association Regards des lieux pour la production du film *Sous le feu* réalisé par Jérémie Lamouroux,
- ALLOUE une bourse au développement aux réalisateur.trice.s suivant.e.s, pour leurs nouveaux projets de films :
- 839 euros à Narimane Baba Aissa,
 - 839 euros à Lucas Roxo,
 - 1 679 euros à Eugénie Zvonkine Perret,
 - 2 000 euros à Filip Herakovic,
 - 2 000 euros à Clément Perot-Guillaume,
 - 1 679 euros à Jérémie Lamouroux ;
- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les sociétés de production et les réalisateur.trice.s cité.e.s ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.